



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 102028

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la candidature " Annecy 2018 ". Il désire connaître la stratégie mise en oeuvre par la France afin de favoriser l'accueil de grands événements sportifs.

Texte de la réponse

Le vote du Comité international olympique (CIO), le 6 juillet 2011, a constitué un revers historique pour le sport français. Avec seulement 7 voix obtenues au 1er tour, contre 63 à Pyeongchang et 25 à Munich, l'écart entre la candidature d'Annecy et ses deux concurrents a été important. La qualité de la candidature de Pyeongchang (qui en était à sa troisième tentative) et la volonté des membres du CIO de confier l'organisation des Jeux d'hiver à une ville asiatique ne suffisent pas à expliquer l'ampleur de cette défaite. Des lacunes spécifiques ont handicapé la candidature d'Annecy, aussi bien concernant son dossier technique (refonte du dossier à la suite des critiques du CIO en juin 2010) que sa gouvernance (démission d'Edgar Grospiron de son poste de Directeur général en décembre 2010, sept mois seulement avant la décision du CIO) et son budget (Annecy avait le plus faible budget des trois villes candidates aux Jeux d'hiver de 2018). Mais le résultat d'Annecy s'inscrit également dans un contexte plus global. Elle est la quatrième candidature olympique française au cours de ces 15 dernières années à ne pas aller au bout ou à échouer lors du vote final. La candidature de Lille aux Jeux de 2004 n'avait pas été retenue dans la liste finale des postulants par le CIO. Celles de Paris 2008 et Paris 2012 avaient été respectivement battues par Pékin et Londres. Chacune de ces candidatures avait bénéficié d'un important soutien des pouvoirs publics, notamment financier, que ce soit de la part de l'Etat ou des collectivités territoriales. La France continue pourtant à être une terre attractive dans l'accueil de grands événements sportifs. Elle organise chaque année des championnats du monde de disciplines olympiques (badminton et escrime en 2010, judo, haltérophilie et gymnastique rythmique en 2011, patinage artistique en 2012) et a obtenu ces dernières années l'organisation de quatre grands événements sportifs avec les Jeux équestres mondiaux 2014, le championnat d'Europe de football 2016, les Championnats du monde de handball 2017 et la Ryder Cup 2018. Il semble à cet égard exister un problème spécifique quant à la manière dont la France conçoit, pilote et gère ses candidatures aux Jeux olympiques. Aucune des candidatures récentes n'avait pourtant fait l'objet d'une évaluation approfondie. C'est pourquoi le Ministère des Sports et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont décidé de lancer une étude devant analyser les raisons de ces défaites successives et en tirer les leçons. Cette étude a été confiée en janvier 2012 à la société Keneo à la suite d'un appel d'offres. Ses conclusions seront connues au mois de mai. L'étude formulera, en fonction de son diagnostic des candidatures passées, des propositions opérationnelles pouvant servir de feuille de route dans l'éventualité d'une future candidature française aux Jeux olympiques. Elle ne se prononcera cependant pas sur l'opportunité de cette candidature. Parallèlement, ont été mis en place les outils permettant de définir une nouvelle stratégie d'influence internationale et de conquête des grands événements. Un conseil d'administration extraordinaire du Centre national pour le développement du sport (CNDS) a ainsi décidé le 20 décembre 2011 la création du Comité stratégique international (CSI) et de la Cellule d'expertise et de ressources à l'international. Le CSI

définit la stratégie de rayonnement international du sport français et coordonne l'ensemble des actions nécessaires à la mise en oeuvre de cette stratégie. Il établit notamment la liste des compétitions sportives prioritaires pouvant être accueillies en France. Il réunit les personnalités françaises les plus engagées dans le sport international et associe les instances de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités et du monde de l'entreprise. La Cellule d'expertise et de ressources à l'international réunit au sein d'une structure unique l'essentiel des compétences internationales du Ministère des Sports. Placée au CNDS, elle appuie les travaux du CSI et met en oeuvre ses décisions. Elle est un outil d'expertise, de conseil et de coordination au service de tous les acteurs du sport français. L'ensemble de ces décisions contribueront à ce que la France puisse tenir son rang parmi les grandes nations du sport international.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102028

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2197

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3976